
BILAN FINANCIER 2019



BILAN FINANCIER 2019

UN FINANCEMENT PAR LES DONNS À PRÈS DE 90 %	3
Répartition des recettes	3
Évolution des dons reçus.....	4
DES RESSOURCES AFFECTÉES À PLUS DE 75 % AUX MISSIONS SOCIALES.....	5
Répartition des dépenses par nature	5
Répartition des dépenses par emploi.....	6
Zoom sur les dépenses affectées aux missions sociales	7
DES RÉSERVES QUI PERMETTENT DE PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONNS	8
Un résultat net positif en 2019.....	8
Un déficit sur les 9 premiers mois compensé par les réserves.....	9
Hors provisions le résultat net est de 0,3 M€	9
Les réserves représentent une année de dépenses	10
BUDGET 2020.....	11



RÉPARTITION DES RECETTES

Les recettes de L214 étaient de 5,5 M€ en 2019 (+10 % par rapport à 2018), dont **87 % liés à la générosité** publique (dons et adhésions), soit 4,8 M€ (+26 % par rapport à 2018).

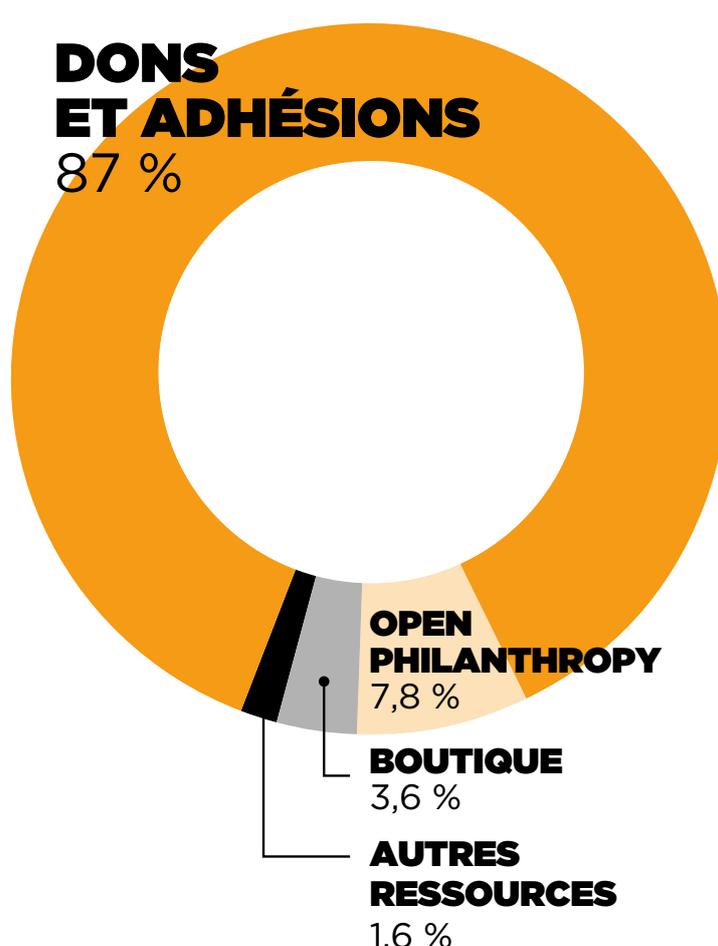
La campagne en faveur des poulets élevés pour leur chair, les actions sur les campus universitaires et la structuration de l'association ont été financées à hauteur de 430 k€ par l'Open Philanthropy¹ en 2019 (soit 7,8 %).

UN FINANCEMENT PAR LES DONS À PRÈS DE 90 %

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (199 k€, soit 3,6 %), de reprises de provisions juridiques et de gains sur procès (44 k€, soit 0,8 %), de revenus de l'épargne (10 k€, soit 0,2 %) et

d'autres produits comptables (35 k€, soit 0,6 %).

L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.



¹ En 2017, l'Open Philanthropy (OP) a remarqué le travail de L214 et a proposé de nous aider. L214 a présenté des projets et obtenu un financement de 1,14 million d'euros versés en 2017 et à répartir sur 2018 (495 k€), 2019 (430 k€) et 2020 (215 k€). Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays.

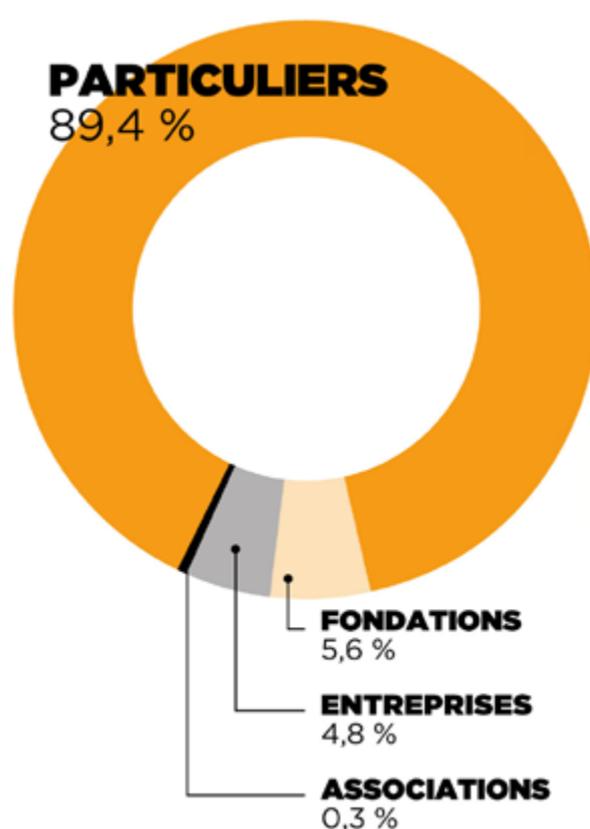
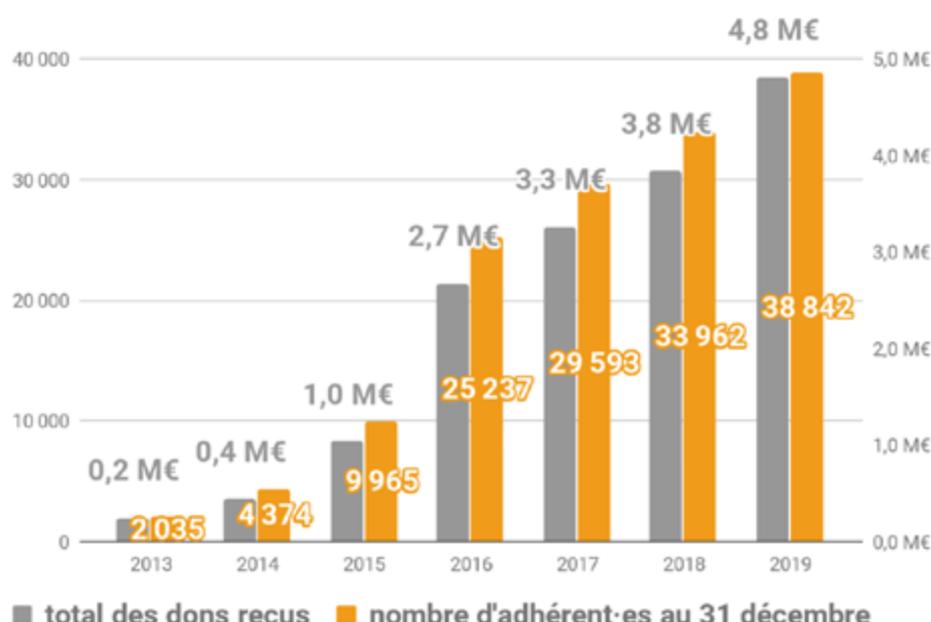
ÉVOLUTION DES DONS REÇUS

L214 a la chance de s'appuyer sur une base de donateur-trices solide, composée de particuliers à 99,7 %.

102 entreprises, 22 associations et 7 fondations (soit 0,3 % des donateurs-trices) ont également fait un don à l'association en 2019, représentant 10,6 % du total des dons.

L'association comptait **38 842 membres à jour de cotisation au 31 décembre 2019**. L'augmentation de ses ressources (x19 par rapport à 2013) provient de la croissance du nombre d'adhérent-es (x19 par rapport à 2013).

L214 s'appuie par ailleurs sur plusieurs milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps et mettent à disposition leurs compétences. Plus de **36 912 heures bénévoles** consacrées à la réalisation des actions de l'association ont été dénombrées en 2019, soit l'équivalent de 20 salariées à temps plein sur toute l'année.



Lecture : 89,4 % du montant des dons collectés en 2019 proviennent de particuliers, contre 10,6 % pour les fondations, entreprises et associations.

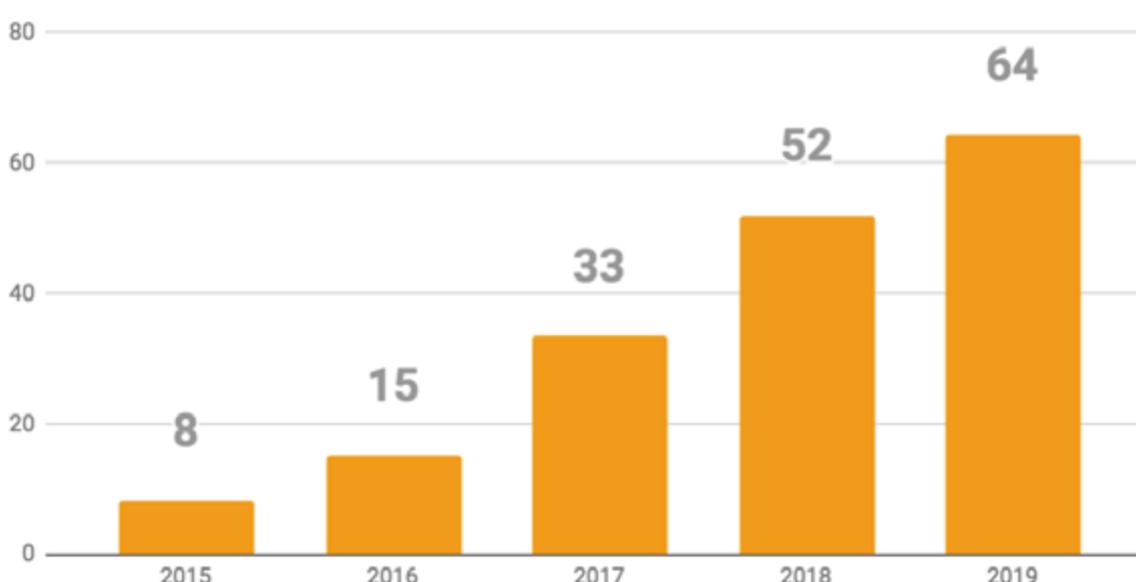
DES RESSOURCES AFFECTÉES À PLUS DE 75 % AUX MISSIONS SOCIALES

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR NATURE

La majorité des dépenses (57 %, soit 2,8 M€) de l'association sont allouées à **la rémunération de l'équipe salariée**, composée de 74 personnes fin 2019 (56 % de femmes et 44 % d'hommes), soit 64 équivalents temps plein (ETP). Depuis avril 2018, les salarié-es perçoivent le salaire médian français (**1 800 € net mensuels**), avec un supplément pour les personnes résidant en Île-de-France (environ 150 €).

Les autres postes de dépenses principaux sont les frais d'impression et de distribution de nos publications imprimées (magazines, brochures, tracts...) (796 k€), les honoraires et frais juridiques (133 k€), les locations de locaux et de salles (146 k€), les frais de transport (124 k€) et les frais bancaires (70 k€).

évolution du personnel salarié (en équivalent temps plein)



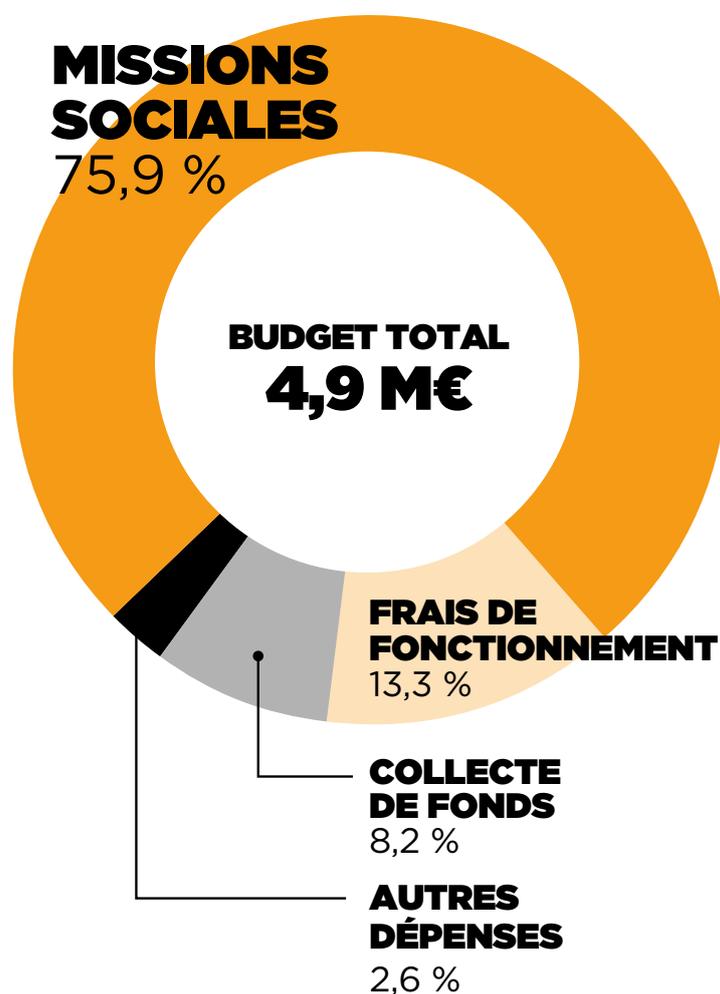
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR EMPLOI

Plus de trois quarts des dépenses de l'association (76 %) ont été consacrées à ses « missions sociales » (enquêtes, actions de rue, campagnes contre l'élevage intensif des poules et des poulets, éducation, politique, sensibilisation, etc.).

• Les « frais de fonctionnement », constitués essentiellement des salaires des services informatiques et administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité), représentent 13,3 % des dépenses.

• Les « frais de recherche de fonds », c'est-à-dire les dépenses liées à la relation avec les donateurs-trices et les frais d'appel à dons – aucune dépense n'ayant été engagée pour la recherche d'autres fonds privés ou de subventions et autres concours publics –, correspondent principalement aux salaires et aux commissions bancaires payées sur les dons reçus. Ils représentent 8,2 % des dépenses.

• Le reste des dépenses (2,6 %) sont des éléments non attribuables aux trois catégories précédentes : dotations aux provisions pour risques juridiques, et impôt sur les revenus de l'épargne.



ZOOM SUR LES DÉPENSES AFFECTÉES AUX MISSIONS SOCIALES

En 2019, L214 a mené de front une dizaine de campagnes, pour avancer en parallèle sur plusieurs objectifs :

- **Diffuser des informations via des enquêtes sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux, sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, sur les avancées en éthologie :**

- Apprès du grand public, tout en lui proposant des actions ;
- Apprès des plus jeunes (L214 Éducation) ;
- Apprès des citoyens (Politique & animaux) ;

- **Encourager :**

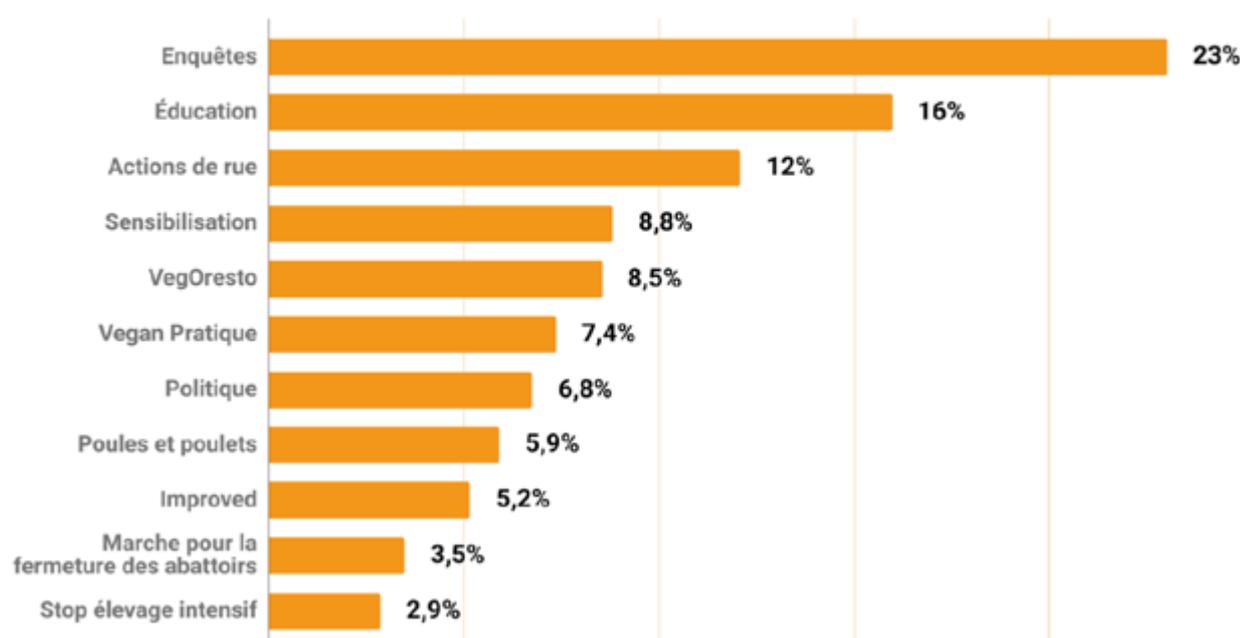
- Les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal ;
- Les élus à défendre les intérêts des animaux ;

- **Favoriser les alternatives végétales :**

- Apprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge) ;
- Apprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto, Improved) ;

- **Provoquer la réflexion autour de la place accordée aux animaux dans notre société.**

répartition des dépenses par campagne

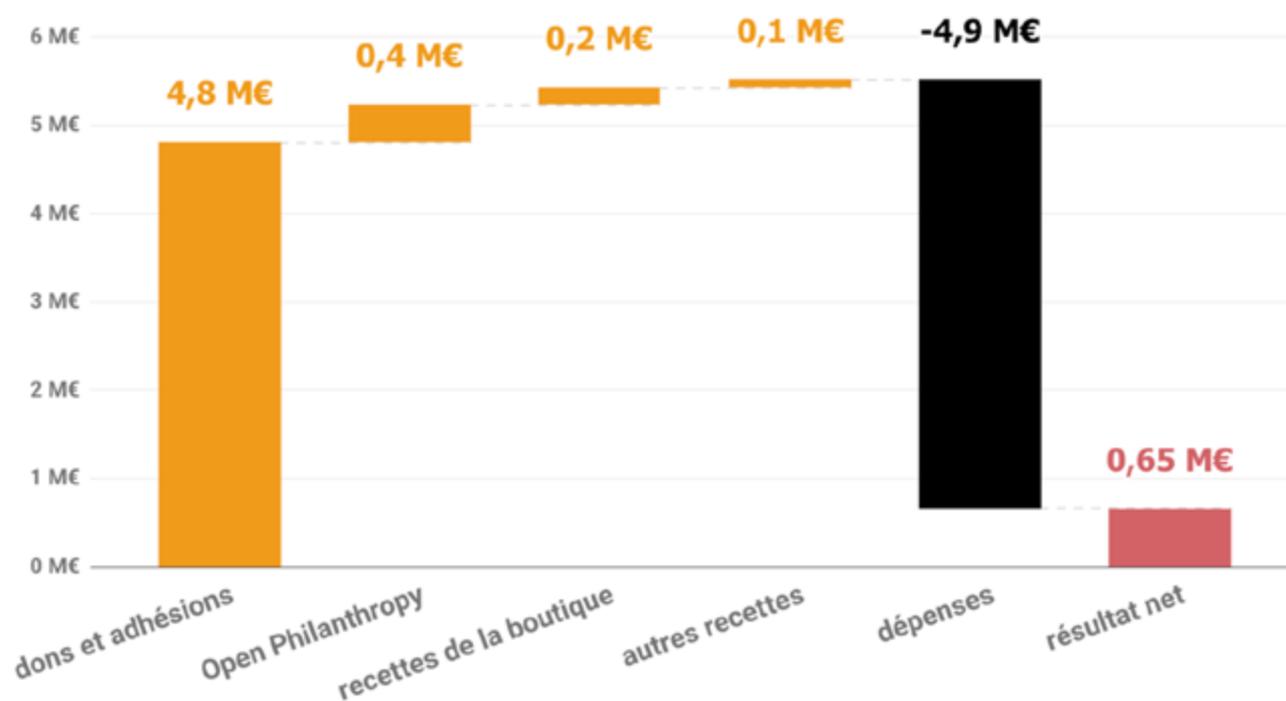


Lecture : 23% des dépenses liées à la générosité du public sont affectées aux enquêtes

DES RÉSERVES QUI PERMETTENT DE PALLIER LA SAISONNALITÉ DES DONS

UN RÉSULTAT NET POSITIF EN 2019

Les ressources de l'association proviennent essentiellement (87 %) de la générosité publique. Compte tenu de 4,9 M€ de dépenses (dont 57 % pour la rémunération de ses 74 salarié-e-s), l'association a dégagé un **résultat net positif de 0,65 M€ en 2019**.



UN DÉFICIT SUR LES 9 PREMIERS MOIS COMPENSÉ PAR LES RÉSERVES

L'association collecte environ 40 % de ses dons lors du dernier trimestre, et plus de 20 % sur le seul mois de décembre. De 2015 à 2017, le résultat net était d'un montant équivalent à la collecte de dons du dernier trimestre.

Depuis 2018, les réserves constituées lors de ces exercices précédents permettent à l'association **d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes**, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

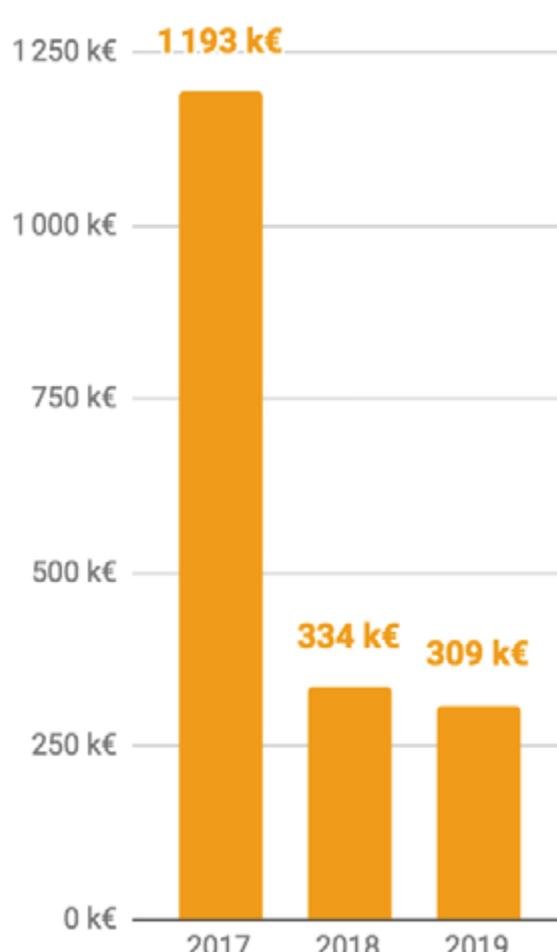
En 2019 l'association a ainsi enregistré un déficit de -0,5 M€ sur les neuf premiers mois puis un excédent de 1,2 M€ sur le dernier trimestre, soit un résultat net de 651 k€ au total. Sans le financement accordé par l'OP, le résultat net 2019 aurait été de 221 k€.

HORS PROVISIONS LE RÉSULTAT NET EST DE 0,3 M€

Pour mieux comprendre la santé financière de l'association, il est préférable de retraiter des éléments purement comptables : lorsqu'elle fait l'objet de plaintes en justice, l'association a l'obligation d'enregistrer dans ses dépenses une provision pour risques, estimée par nos avocats en fonction des demandes de dédommagement formulées par les plaignants. Puis, une fois le procès terminé, cette provision fait l'objet d'une reprise, enregistrée en recettes.

En retraitant les effets de ces mécanismes de dotations puis de reprises de provisions, et sans tenir compte du financement accordé par l'OP en 2017, qui fait lui aussi l'objet d'une reprise de provision à concurrence du montant des dépenses engagées durant l'année, les comptes de l'association affichent **un résultat net 2019 hors provisions de 309 k€**, en baisse de -7 % par rapport à 2018 (334 k€).

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET HORS PROVISIONS

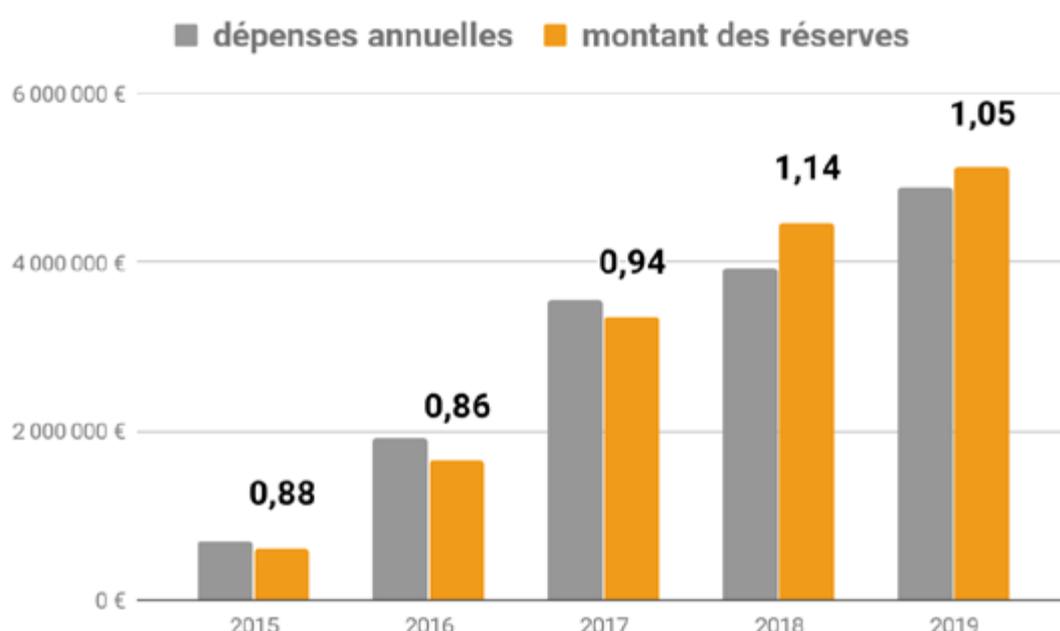


LES RÉSERVES REPRÉSENTENT UNE ANNÉE DE DÉPENSES

L214 dispose de 5,1 M€ de réserves (y compris le résultat de l'exercice 2019). Ses dépenses de l'année s'étant élevées à 4,9 M€, **ces réserves représentent l'équivalent d'une année de fonctionnement.**

Celles-ci augmentant moins vite que les dépenses (respectivement +15% et +24%), le ratio réserves / dépenses diminue de -8% en 2019 pour s'établir à 1,05 (contre 1,14 en 2018).

Le ministère de l'Intérieur a précisé à la Cour des comptes qu'il était recommandé à une association ayant des salariés d'avoir des réserves équivalentes à « une voire deux années de fonctionnement d'avance ».



Lecture : les réserves fin 2019 représentent 1,05 fois le montant des dépenses de l'année 2019.

BUDGET 2020

En 2016, en 2017, en 2018 et à nouveau en 2019, le montant des dons reçus à fin mai était de 30 % du montant total des dons collectés sur l'année. À fin mai 2020, l'association avait collecté 1,7 M€ de dons. En faisant l'hypothèse que cela corresponde à 30 % du montant total de l'année, cela porterait à **5,6M€ le montant des dons collectés en 2020**. Cela représenterait une hausse de +16 % par rapport à 2019, cohérente avec la tendance observée à fin mai (+15 %).

La rémunération des 74 salarié-es que compte l'association à fin mai et des recrutements envisageables d'ici la fin de l'année représenterait une dépense d'environ **3,0 M€** sur l'année 2020.

Les autres dépenses, qui avaient progressé de +60 % en 2019 par rapport à 2018, sont en forte baisse (-40 %) à fin mai en raison de la pandémie de COVID-19. Si elles retrouvent leur tendance précédente sur le deuxième semestre, elles pourraient s'élever à **2,5 M€**, en augmentation de +19 % par rapport à 2019.

Hors financement de l'OP et hors provisions juridiques, l'association terminerai ainsi l'année 2020 avec **un résultat net de 0,1 M€** et un niveau de réserves légèrement inférieur au montant des dépenses (0,97).





Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

SOMMAIRE

Rapport général du Commissaire aux comptes	02	à	06
Comptes annuels arrêtés au 31/12/2019	08	à	41
Rapport spécial sur les conventions règlementées	42	à	44

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Clermont l'Hérault le 22 Juillet 2020

Henri DEVIC

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier*

ANNEXES



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**COMPTES ANNUELS
ARRETES au 31/12/2019**

ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

édité le 06/07/2020

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	47 200	26 481	20 719	0,35	29 820	0,53
Autres immobilisations corporelles	217 491	112 365	105 126	1,77	140 884	2,51
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	18 149		18 149	0,30	13 350	0,24
TOTAL (I)	282 840	138 846	143 993	2,42	184 054	3,28
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	124 623		124 623	2,09	116 255	2,07
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	18 081		18 081	0,30	420	0,01
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs	6 056		6 056	0,10		
. Personnel	223		223	0,00		
. Organismes sociaux	80 227		80 227	1,35	58 266	1,04
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 192		2 192	0,04	10 249	0,18
. Autres	55 024		55 024	0,92	33 289	0,59
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 446 362		5 446 362	91,51	5 134 532	91,49
Charges constatées d'avance	74 878		74 878	1,26	75 193	1,34
TOTAL (II)	5 807 666		5 807 666	97,58	5 428 204	96,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	6 090 506	138 846	5 951 659	100,00	5 612 258	100,00

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 22/07/2020

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)		31/12/2018 (12 mois)	

Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
------	---------------	-----	---	-----	---

(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	110 655	1,86	110 655	1,97
Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves	4 466 728	75,05	3 354 696	59,77
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	651 326	10,94	1 112 031	19,81
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	5 228 708	87,85	4 577 383	81,56
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	160 138	2,69	72 000	1,28
Provisions pour charges				
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	215 079	3,61	645 144	11,50
TOTAL(II)	375 217	6,30	717 144	12,78
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 712	0,03	1 567	0,03
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 176	1,23	53 972	0,96
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	110 117	1,85	97 865	1,74
.Organismes sociaux	141 864	2,38	144 322	2,57
.Etat, impôts sur les bénéfices	2 143	0,04	4 161	0,07
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 393	0,21	10 845	0,19
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés	6 069	0,10	5 001	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	260	0,00		
TOTAL(III)	347 734	5,84	317 732	5,66

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF	5 951 659	5 612 258
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes Créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle	10 000	
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	165 010		165 010	80,08	229 847	84,56	-64 837	-28,20	
Production vendue de biens									
Prestations de services	41 037		41 037	19,92	41 968	15,44	-931	-2,21	
Montants nets produits d'expl.	206 047		206 047	100,00	271 815	100,00	-65 768	-24,19	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			22	0,01	17 549	6,46	-17 527	-99,86	
Cotisations					33 962	12,49	-33 962	-100,00	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			430 065	208,72	494 856	182,06	-64 791	-13,08	
Autres produits			4 812 982	N/S	3 825 753	N/S	987 229	25,80	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			23 173	11,25	5 592	2,06	17 581	314,40	
Sous-total des autres produits d'exploitation			5 266 242	N/S	4 377 713	N/S	888 529	20,30	
Total des produits d'exploitation (I)			5 472 290	N/S	4 649 527	N/S	822 763	17,70	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			9 558	4,64	18 091	6,66	-8 533	-47,16	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			9 558	4,64	18 091	6,66	-8 533	-47,16	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			8 825	4,28	16 380	6,03	-7 555	-46,11	
Sur opérations en capital			3 150	1,53	2 250	0,83	900	40,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges			35 000	16,99	355 000	130,60	-320 000	-90,13	
Total des produits exceptionnels (IV)			46 975	22,80	373 630	137,46	-326 655	-87,42	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 528 822	N/S	5 041 248	N/S	487 574	9,67	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			5 528 822	N/S	5 041 248	N/S	487 574	9,67	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			118 348	57,44	182 161	67,02	-63 813	-35,02	
Variations stocks de marchandises			-8 368	-4,05	-45 164	-16,61	36 796	81,47	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 329	2,10	3 955	1,46	374	9,46	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			142 405	69,11	131 123	48,24	11 282	8,60	
Services extérieurs			311 600	151,23	240 498	88,48	71 102	29,56	
Autres services extérieurs			1 262 136	612,55	868 180	319,40	393 956	45,38	
Impôts, taxes et versements assimilés			158 059	76,71	93 300	34,32	64 759	69,41	
Salaires et traitements			1 891 228	917,86	1 601 032	589,02	290 196	18,13	
Charges sociales			718 687	348,80	690 094	253,88	28 593	4,14	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	73 614	35,73	55 604	20,46	18 010	32,39	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
.Pour risques et charges : dotation aux provisions							
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges	35 236	17,10	9 173	3,37	26 063	284,13	
Total des charges d'exploitation (I)	4 707 275	N/S	3 829 955	N/S	877 320		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	33 063	16,05	16 006	5,89	17 057	106,57	
Sur opérations en capital	11 878	5,76	7 095	2,61	4 783	67,41	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	123 138	59,76	72 000	26,49	51 138	71,03	
Total des charges exceptionnelles (IV)	168 079	81,57	95 100	34,99	72 979	76,74	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)	2 143	1,04	4 161	1,53	-2 018	-48,49	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 877 497	N/S	3 929 217	N/S	948 280	24,13	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	651 326	316,11	1 112 031	409,11	-460 705	-41,42	
TOTAL GENERAL	5 528 822	N/S	5 041 248	N/S	487 574	9,67	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat	922 800		382 731				
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL	922 800		382 731				
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole	922 800		382 731				
TOTAL	922 800		382 731				

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 951 659 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 651 326 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13 juillet 2020 par les dirigeants de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

L214 est une association d'intérêt général à but non lucratif qui s'est donné pour mission de défendre les animaux, en invitant notre société à ne plus les considérer comme des ressources à notre disposition mais comme des êtres ayant leurs intérêts propres.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer le public sur l'impact de la production de viande, poissons, lait et œufs, pour contribuer au développement de l'offre végétale dans l'alimentation, ou pour obtenir des avancées concrètes pour les animaux notamment auprès des entreprises, des institutions ou des responsables politiques.

La présentation des moyens mis en œuvre est développée dans la partie relative au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

Faits marquants de l'année 2019

Activité de l'association

L'activité de L214 durant l'année 2019 est longuement détaillée dans le bilan moral, disponible sur le site de l'association. Parmi les principaux faits marquants :

- **une douzaine de sorties d'enquêtes nationales** : sur les cailles, sur les cochons, sur les lapins, sur les veaux nourrissons (transport, poste de contrôle, centre d'allotement et élevages), sur les poulets, sur les poules pondeuses, sur les expériences de zootechnie (vaches à hublot, etc.), sur la production de foie gras ;
- **deux livres** : *La Face cachée de nos assiettes* (éditions Laffont) et *Quand la faim ne justifie plus les moyens, en finir avec l'élevage intensif* (éditions Les Liens qui Libèrent) ;
- **un Appel contre l'élevage intensif** avec le soutien de plus de 200 ONG et personnalités ;
- **le procès contre L214** pour complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée (abattoir de Mauléon-Licharre) et la mise en place de la cellule Demeter (convention entre la gendarmerie nationale et deux syndicats agricoles, les Jeunes agriculteurs et la FNSEA) ;

- **les premiers engagements** de l'agro-industrie pour les poulets de chair ;
- **des plaintes contre Bigard-Socopa-Charal** qui l'ont obligé à publier ses comptes ;
- des actions sur les campus universitaires et un soutien au **Lundi Vert** ;
- le suivi des **élections européennes** sur le site Politique-animaux.fr.

Événements postérieurs à la clôture

Conséquences de la crise sanitaire Covid-19

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée à la covid-19 impliquent des conséquences pour les associations, notamment financières, d'une ampleur inédite. À ce jour, leur impact est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise. Même si la fin de l'état d'urgence sanitaire a été établie le 10 juillet 2020, des restrictions continuent à exister.

Concernant notre association, nous avons pu, dans une large mesure, continuer nos activités.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Nous estimons que le contexte décrit ci-avant ne devrait pas affecter profondément notre activité et notre trésorerie et ne devrait donc pas impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général et au règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la réglementation comptable, et aux prescriptions du code du commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

L'Autorité des normes comptables a publié un nouveau règlement comptable applicable à l'ensemble des associations : le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, homologué par un arrêté du 26 décembre 2018. Il s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

En anticipation de sa mise en œuvre, les comptes annuels de l'exercice, y compris l'annexe, ont été établis conformément aux dispositions de ce nouveau règlement, notamment avec la publication du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Changement de méthode comptable

L'application pour la première fois du nouveau règlement comptable constitue un changement de méthode comptable. Toutefois, l'application de la réglementation comptable mise en place par le règlement n°2018-06 aux opérations en cours n'a pas modifié les comptes des exercices antérieurs. Ainsi les comptes annuels du dernier exercice clos avant le changement de réglementation comptable ne sont pas affectés par celui-ci.

À noter qu'il n'y a pas eu de retraitement des données de l'exercice 2018, ni pour l'élaboration du CROD ni pour celle du CER, à l'exception de l'affectation à la générosité du public du mécénat (13,8 k€), qui devait auparavant être comptabilisé en Autres fonds privés, mais se trouve désormais affecté aux Produits liés à la générosité du public.

Les colonnes N-1 du CROD (« *dont générosité du public* ») et du CER ont ainsi été modifiées pour corriger cette affectation afin d'être cohérent avec la nouvelle présentation, ce qui induit une amélioration de l'excédent et donc des ressources reportées en fin d'exercice liés à la générosité du public de +13,8 k€ (soit respectivement 347 976 euros au lieu de 334 176 euros et 4 163 827 euros au lieu de 4 150 028 euros).

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou Fifo ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association étant relativement jeune, les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Toutefois il a été convenu de valoriser les engagements pour départ à la retraite à compter de l'exercice 2020.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont considérées comme significatives, elles font l'objet d'une information dans l'annexe et dans le compte de résultat.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	256 107 €	37 483 €	28 899 €	264 691 €
Immobilisations financières	13 350 €	7 949 €	3 150 €	18 149 €
TOTAL	269 457 €	45 432 €	32 049 €	282 840 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de rech. et de dév.				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements				
Inst. techniques, matériel, outillages indus.	17 380 €	9 101 €		26 481 €
Autres immobilisations corporelles				
Installations gles, agencements divers	2 699 €	1 998 €		4 696 €
Matériel de transport	4 607 €	5 000 €		9 607 €
Matériel de bureau et informatique	60 719 €	57 515 €	20 171 €	98 063 €
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	85 405 €	73 614 €	20 171 €	138 847 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	85 405 €	73 614 €	20 171 €	138 847 €

États des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	116 255 €	8 368 €		124 623 €
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL	116 255 €	8 368 €	0 €	124 623 €

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	29 065 €
TOTAL	29 065 €

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds associatifs

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	110 655 €							110 655 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves	3 354 696 €	1 112 031 €	347 976 €					4 466 727 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice				651 326 €	775 103 €			651 326 €
SITUATION NETTE	3 465 351 €	1 112 031 €	347 976 €	651 326 €	775 103 €			5 228 708 €
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	3 465 351 €	1 112 031 €	347 976 €	651 326 €	775 103 €			5 228 708 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation	645 144 €	430 065 €			215 079 €	
TOTAL	645 144 €	430 065 €			215 079 €	

En 2017, L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy Project pour un montant de 1 140 000 euros. Ces fonds ont été affectés en totalité en fonds dédiés.

Au 31 décembre 2018, 645 144 euros n'avaient pas encore été utilisés. Sur ceux-ci, 430 065 euros l'ont été durant l'exercice 2019.

Le solde, soit 215 079 euros, est resté en fonds dédiés et sera utilisé sur l'exercice 2020.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	À la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	72 000 €	123 138 €	35 000 €	160 138 €
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	72 000 €	123 138 €	35 000 €	160 138 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	72 000 €	123 138 €	35 000 €	160 138 €
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		123 138 €	35 000 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus depuis.

En 2020, la cour d'appel de Paris a débouté le Cifog (l'interprofession du foie gras) de l'ensemble de ses demandes à l'encontre de L214, et l'a condamné à lui rembourser les frais de justice.

État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	1 712 €	1 712 €		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	73 176 €	73 176 €		
Dettes fiscales et sociales	272 586 €	272 586 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	260 €	260 €		
TOTAL	347 734 €	347 734 €		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 712 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	45 472 €
Dettes fiscales et sociales	160 592 €
Autres dettes	
TOTAL	207 776 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent la principale ressource de l'association, ce qui lui confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2019 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2019 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2019.

Les dons reçus par l'association sur l'exercice s'élèvent à 4 821 369 euros et se décomposent de la façon suivante :

	2018	2019
Dons manuels	3 806 733€	4 797 811€
Mécénat	13 800€	14 000€
Autres produits liés à la générosité du public	18 091€	9 558€
TOTAL	3 838 624€	4 821 369€

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » et au passif du bilan en « *fonds dédiés* ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « *fonds dédiés* » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « *report des ressources non utilisées des exercices antérieurs* ».

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	8 825 €
Produits de cession des éléments d'actif	3 150 €
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	35 000 €
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	33 063 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	11 878 €
Dotations aux provisions	123 138 €
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-121 104 €

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	néant	néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes ni dans l'annexe.

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association n'est rémunéré.

Effectif moyen (équivalent temps plein)

	Personnel mis à disposition de l'association	Personnel salarié 2019	Personnel salarié 2018	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016	Personnel salarié 2015
Cadres	0	0	0	0	0	0
Non cadres	0	64	52	33	15	8
TOTAL	0	64	52	33	15	8

Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat consacrées à l'association se sont élevées à 36 912 heures en 2019, valorisées pour 922 800 euros (contre 27 670 heures valorisées pour 382 731 euros en 2018).

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

Le taux horaire utilisé pour la valorisation du bénévolat est de 25 euros. Ce taux a été modifié sur cet exercice, en tenant compte du taux horaire chargé moyen des salariés.

En N-1, le taux horaire pris en compte était le Smic non chargé.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8 820 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

L'association a reçu un leg à titre universel, qui a été accepté par le conseil d'administration.

Toutefois à ce jour la délivrance du leg n'a pas eu lieu. Le leg peut être estimé à 10 000 euros nets de droits de succession.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	4 821 369 €	4 821 369 €	3 838 624 €	3 838 624 €
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat	4 811 811 €	4 811 811 €	3 820 533 €	3 820 533 €
Dons manuels	4 797 811 €	4 797 811 €	3 806 733 €	3 806 733 €
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénat	14 000 €	14 000 €	13 800 €	13 800 €
Autres produits liés à la générosité du public	9 558 €	9 558 €	18 091 €	18 091 €
2. Produits non liés à la générosité du public	242 366 €	0 €	335 219 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	242 366 €		335 219 €	
3. Subventions et autres concours publics	22 €		17 549 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	35 000 €		355 000 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	430 065 €		494 856 €	
TOTAL	5 528 822 €	4 821 369 €	5 041 248 €	3 838 624 €

Les ressources de L214 proviennent essentiellement (91 %) des dons et des ventes de la boutique.

1. Produits liés à la générosité du public

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. En 2019, les dons ont représenté 87 % de ses ressources, soit 4 812 k€.

Les « autres produits liés à la générosité du public » correspondent exclusivement aux intérêts d'épargne. Ils représentent 9,6 k€, soit 0,17 % des recettes.

2. Produits non liés à la générosité du public

Il s'agit principalement des ventes de livres et vêtements (199 k€) réalisées via la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association.

3. Subventions et autres concours publics

Les subventions concernant le dispositif de contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), spécifique au secteur non marchand, sont enregistrées au sens de la

réglementation comptable en « *subventions et autres concours publics* ». L'association a perçu 22 euros en 2019 (ces aides à l'emploi ayant pris fin en 2018). L214 n'a pas bénéficié de subvention publique en 2019.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il s'agit de la reprise des provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite aux jugements rendus dans le cadre des plaintes déposées contre L214 pour atteinte à l'intimité de la vie privée (abattoir de Mauléon-Licharre) et par le Cifog (l'interprofession du foie gras).

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

En 2017, l'Open Philanthropy Project (OPP) avait accordé un financement de 1 140 000 euros à L214 pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour structurer des initiatives sur les campus universitaires et pour soutenir la consolidation de l'association. Ces ressources ont été utilisées à hauteur de 494 856 euros en 2018 et 430 065 euros en 2019. Le solde (215 079 euros) sera utilisé en 2020.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	3 705 332 €	3 070 511 €	2 975 474 €	2 608 905 €
Réalisées en France	3 704 832 €	3 070 011 €	2 973 074 €	2 606 505 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	3 674 694 €	3 040 473 €	2 960 062 €	2 593 493 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	30 138 €	29 538 €	13 012 €	13 012 €
Réalisées à l'étranger	500 €	500 €	2 400 €	2 400 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versement à d'autres organismes</i>	500 €	500 €	2 400 €	2 400 €
2. Frais de recherche de fonds	399 765 €	338 549 €	254 962 €	254 962 €
Frais d'appel à la générosité du public	399 765 €	338 549 €	254 962 €	254 962 €
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de fonctionnement	647 119 €	637 206 €	626 781 €	626 781 €
4. Dotation aux provisions et amortissements	123 138 €		72 000 €	
5. Impôts sur les bénéfices	2 143 €			
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	4 877 497 €	4 046 266 €	3 929 217 €	3 490 648 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	651 326 €	775 103 €	1 112 031 €	347 976 €

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les principales missions sociales de L214 sont :

- de diffuser des informations *via* des enquêtes sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux, sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
 - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
 - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- d'encourager :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux,
- de favoriser les alternatives végétales :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto, Improved),
- de provoquer la réflexion autour de la place accordée aux animaux dans notre société.

Plus de trois-quarts des dépenses engagées par l'association (76 %) sont affectées à ces missions sociales.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 8,2 % de ses dépenses de l'année 2019 (soit 399 765 euros) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », et plus particulièrement aux frais d'appel à la générosité du public – aucune dépense n'ayant été engagée pour la recherche d'autres fonds privés ou de subventions et autres concours publics.

Il s'agit essentiellement des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (3,3 équivalents temps plein [ETP], soit 142 k€), d'une quote-part des dépenses informatiques permettant la collecte et l'enregistrement des dons (80 k€) et des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (64 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel (8,5 ETP, soit 457 k€) et de structure (45 k€ de frais juridiques, 39 k€ de communication institutionnelle (quote-part du Mag L214), 27 k€ d'outils informatiques, etc.), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité) et informatiques, et représentent au total 13,3 % des ressources utilisées durant l'année 2019, soit 647 119 euros.

4. Dotation aux provisions et amortissements

Il s'agit des dotations aux provisions pour des risques juridiques nouveaux ou accrus.

5. Impôts sur les bénéfices

L'association a payé 2 143 euros d'impôt sur les intérêts d'épargne qu'elle a touchés en 2019.

Contributions volontaires en nature

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	922 800 €	922 800 €	382 731 €	382 731 €
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	922 800 €	922 800 €	382 731 €	382 731 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	900 150 €	900 150 €	361 499 €	361 499 €
Réalisées en France	900 150 €	900 150 €	361 499 €	361 499 €
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			2 061 €	2 061 €
3. Contributions volontaires au fonctionnement	22 650 €	22 650 €	19 171 €	19 171 €
TOTAL	922 800 €	922 800 €	382 731 €	382 731 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0 €	0 €	0 €	0 €

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Plus de 36 912 heures bénévoles ont été dénombrées en 2019, valorisées à hauteur de 922 800 euros.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, l'association décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

TABLEAU DE PASSAGE

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	118 348 €				0 €		0 €				118 348 €
Variation de stock	-8 388 €										-8 388 €
Autres charges externes	1 404 482 €				149 595 €		166 414 €				1 720 471 €
Aides financières		30 138 €		500 €	0 €						30 638 €
Impôts et taxes	117 044 €				13 393 €		27 481 €				157 918 €
Salaires	1 418 155 €				164 052 €		309 021 €				1 891 228 €
Cotisations sociales	534 992 €				63 206 €		120 489 €				718 687 €
Dotations aux amortissements	55 060 €				6 400 €		12 154 €				73 614 €
Dotations aux provisions								123 138 €			123 138 €
Autres charges	24 127 €				2 041 €		8 209 €				35 377 €
Charges exceptionnelles	10 674 €				1 078 €		2 351 €				14 303 €
Impôt sur les bénéfices	0 €				0 €				2 143 €		2 143 €
TOTAL	3 674 894 €	30 138 €	0 €	500 €	399 762 €	0 €	647 119 €	123 138 €	2 143 €	0 €	4 877 497 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspectives les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2019 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2019 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

La majorité des coûts (58 %) est affectée directement à l'une des trois grandes rubriques du CER. Les coûts directs sont ainsi affectés aux équipes et activités concernées.

Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques.

Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :

- les charges de communication (699 k€) sont réparties en fonction de plusieurs indicateurs quantifiables (nombre de pages du magazine ou de lettres d'information électronique dédiées à un sujet, etc.) entre les missions sociales (essentiellement pour des actions de sensibilisation), la recherche de fonds (pour les appels à dons) et les frais de fonctionnement (pour ce qui relève de la communication dite « institutionnelle »). Il s'agit principalement de dépenses de salaires et de frais de diffusion sur nos réseaux (impression et affranchissement des magazines, coût d'envoi des mails) ;
- les charges des fonctions support (461 k€) sont affectées à 100 % en frais de fonctionnement pour les équipes administratives (comptabilité, ressources humaines), et à 90 % pour l'équipe support informatique (le reste étant affecté en missions sociales en fonction du temps passé sur des projets spécifiques). Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;

- les charges de l'équipe de direction (364 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales, la recherche de fonds et l'activité de direction de l'association, cette dernière étant comptabilisée en frais de fonctionnement. Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de salaires ;
- les charges de l'équipe Création (327 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales et sur la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges informatiques (215 k€) sont réparties en fonction du temps passé entre les missions sociales et la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les frais généraux (189 k€) sont répartis au *pro rata* des frais de personnel, donc essentiellement en missions sociales et une partie en recherche de fonds. Il s'agit des dépenses qui concernent tous les salariés (les loyers des locaux par exemple).

Afin d'améliorer la pertinence de notre CER, nous avons fait évoluer les méthodes de présentation et d'évaluation de cet état financier. Les clefs de répartition détaillées ci-dessus ont été mises en place cette année et permettent désormais d'affecter plus précisément les charges indirectes aux différentes rubriques du CER.

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	4 821 369 €	3 838 624 €
Cotisations sans contrepartie		
Dons, legs et mécénats	4 811 811 €	3 820 533 €
<i>Dons manuels</i>	4 797 811 €	3 806 733 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		
<i>Mécénat</i>	14 000 €	13 800 €
Autres ressources liées à la générosité du public	9 558 €	18 091 €
TOTAL DES RESSOURCES	4 821 369 €	3 838 624 €
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	4 821 369 €	3 838 624 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	4 163 827 €	3 815 851 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	775 103 €	347 976 €
Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 938 930 €	4 163 827 €

Dons manuels

Les dons collectés auprès du public en 2019 (4 798 k€) sont en hausse de +26 % par rapport à 2018, soit +991 k€. Ils représentent 99,5 % des ressources liées à la générosité du public.

Autres ressources liées à la générosité du public

Les intérêts d'épargne (10 k€) sont en baisse de -47 % par rapport à l'année précédente, soit -9 k€.

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

À l'issue de l'exercice 2019, L214 dispose de 4,9 M€ de ressources reportées. Ses emplois de l'année s'étant élevés à 4,0 M€ et étant en progression constante (+16 % en 2019 par rapport à l'année précédente), cela représente l'équivalent d'une année de dépenses.

L'association collecte environ 40 % des dons reçus lors du dernier trimestre, et plus de 20 % sur le seul mois de décembre. Ces réserves permettent à l'association d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	3 070 511 €	2 608 905 €
Réalisées en France	3 070 011 €	2 606 505 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	3 040 473 €	2 593 493 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>	29 538 €	13 012 €
Réalisées à l'étranger	500 €	2 400 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versement à d'autres organisations</i>	500 €	2 400 €
2. Frais de recherche de fonds	338 549 €	254 962 €
Frais d'appel à la générosité du public	338 549 €	254 962 €
Frais de recherche d'autres ressources		
3. Frais de fonctionnement	637 206 €	626 781 €
TOTAL DES EMPLOIS	4 046 266 €	3 490 648 €
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	775 103 €	347 976 €
TOTAL	4 821 369 €	3 838 624 €

Missions sociales

Les dépenses affectées aux missions sociales (3 071 k€) ont progressé de +18 % en 2019 par rapport à l'année passée.

99 % des dépenses sont directement utilisées par l'association pour mener à bien ses actions, le reste (environ 30 k€) correspondant à des cotisations ou des dons effectués au profit d'autres organisations de protection animale.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds (339 k€) sont en hausse de +33 % par rapport à l'année précédente, soit +84 k€, essentiellement en raison de la réaffectation à compter de 2020 d'une quote-part des dépenses des salariés en charge des développements informatiques nécessaires à la gestion des donateurs (+66 k€).

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement (637 k€) sont quasiment stables (en hausse de seulement +1,7 % par rapport à l'année précédente, soit +10 k€). L'augmentation du nombre de salariés est compensée par une baisse des dépenses externes.

Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	900 150 €	361 499 €
Réalisées en France	900 150 €	361 499 €
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		2 061 €
3. Contributions volontaires au fonctionnement	22 650 €	19 171 €
TOTAL	922 800 €	382 731 €

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	922 800 €	382 731 €
Bénévolat	922 800 €	382 731 €
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	922 800 €	382 731 €

Fonds dédiés

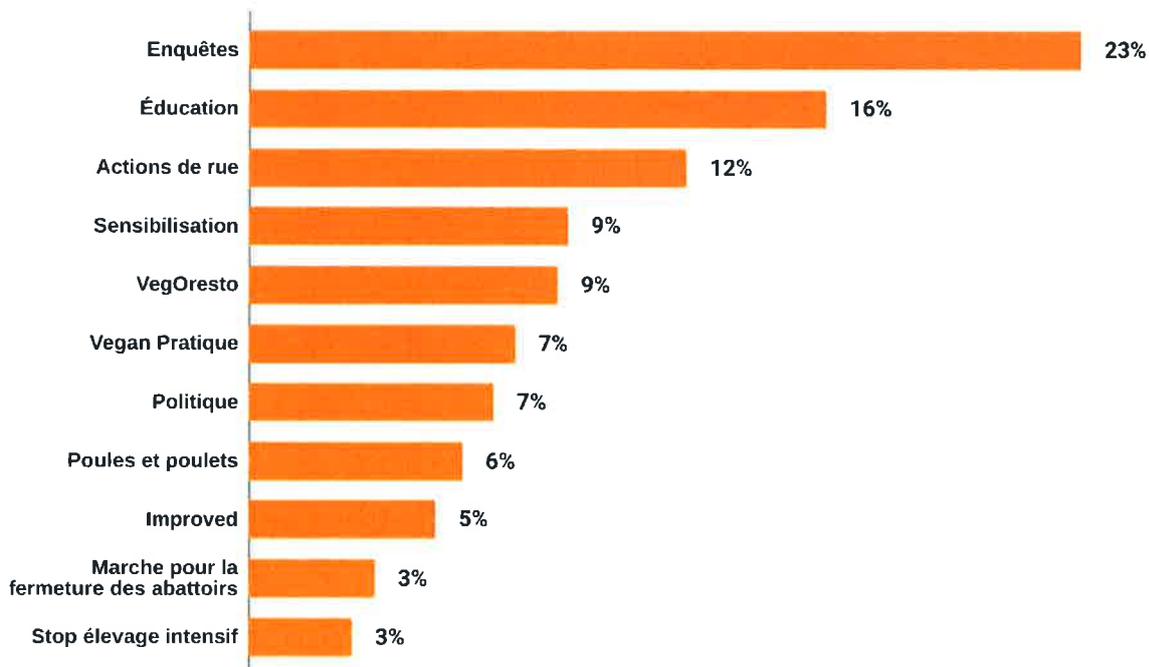
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
Utilisation		
Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

La totalité des dons affectés reçus en 2019 (50 k€) a été consommée durant l'exercice 2019. Par ailleurs, aucun fonds dédiés n'est lié à la générosité du public.

ANNEXES DU CER

Détail des missions sociales

Répartition des dépenses de missions sociales par campagne



Répartition des dépenses de missions sociales par nature

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes							Retraitements du périmètre hors générosité publique			
		Communication	Frais de fonctionnement	Équipe Création	Équipe Web	Frais généraux	Équipes support	Support logistique	TOTAL GROU	BUDGET L214	Frais de copies	TOTAL GER
Salaires et cotisations sociales	1 288 551 €	323 815 €	183 000 €	188 008 €	105 583 €	-9 504 €	5 530 €	-12 811 €	2 070 192 €	-66 725 €	-231 881 €	1 771 578 €
Frais de communication	423 794 €	174 255 €	473 €	1 007 €	239 €	2 895 €	13 €	0 €	832 676 €	-19 355 €	-28 792 €	557 523 €
Frais de mission	131 218 €	8 360 €	18 828 €	3 089 €	1 807 €	1 000 €	128 €	0 €	184 433 €	-1 391 €	-21 087 €	141 951 €
Achat de matériel et fournitures	130 940 €	1 512 €	898 €	658 €	-475 €	3 278 €	72 €	0 €	137 924 €	-2 014 €	-10 487 €	125 443 €
Locations mobilières et immobilières	27 442 €	9 858 €	39 873 €	5 793 €	9 101 €	24 197 €	168 €	-207 €	116 255 €	-7 217 €	-23 313 €	85 734 €
Affranchissement et frais d'expédition	82 617 €	30 748 €	88 €	40 €	18 €	218 €	1 €	0 €	113 731 €	-61 206 €	0 €	52 525 €
Achats de marchandises	109 890 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-84 €	108 806 €	-105 298 €	0 €	4 403 €
Honoraires et frais juridiques	53 247 €	8 646 €	1 013 €	957 €	543 €	6 577 €	29 €	-341 €	80 670 €	0 €	-2 091 €	78 579 €
Autres prestataires	71 720 €	331 €	3 €	829 €	0 €	0 €	0 €	-737 €	72 143 €	-4 184 €	-5 716 €	62 244 €
Dotations aux amortissements	0 €	9 812 €	4 897 €	4 947 €	2 808 €	34 018 €	148 €	0 €	85 430 €	-1 775 €	0 €	83 655 €
Dons à d'autres organismes	30 639 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 639 €	-800 €	0 €	29 839 €
Cotisations	27 203 €	7 €	4 €	4 €	2 €	28 €	0 €	0 €	27 243 €	0 €	0 €	27 243 €
Autres charges diverses	49 350 €	21 151 €	6 035 €	19 884 €	4 470 €	24 700 €	585 €	-2 027 €	124 132 €	-9 123 €	-35 597 €	79 412 €
TOTAL	2 458 593 €	527 465 €	235 172 €	323 186 €	121 949 €	87 438 €	6 673 €	-19 247 €	3 705 332 €	-273 684 €	-338 817 €	3 070 811 €

À noter : la « support logistique » correspond à des missions menées pour le compte de l'équipe en charge des relations avec les donateurs, dont les frais sont donc réaffectés en frais de recherche de fonds. Ils apparaissent donc en déduction des dépenses de missions sociales.

Détail des frais de recherche de fonds

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes						TOTAL CROD	Retraitements du permis hors générosité publique	TOTAL CER
		Equipe Web	Communication	Support logistique	Frais généraux	Equipe Creation	Frais de fonctionnement		Fonds sédiés	
Salaires et cotisations sociales	141 804 €	66 458 €	7 442 €	12 811 €	-1 046 €	7 844 €	-5 536 €	240 551 €	-45 480 €	195 170 €
Commissions et frais bancaires	63 584 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	63 584 €	0 €	63 584 €
Frais de communication	8 213 €	150 €	18 009 €	0 €	319 €	41 €	13 €	26 746 €	-341 €	26 405 €
Autres prestataires	12 628 €	0 €	7 €	0 €	0 €	34 €	0 €	12 669 €	-9 268 €	4 401 €
Frais de mission	7 038 €	1 048 €	209 €	267 €	110 €	126 €	1 259 €	10 056 €	-2 965 €	7 090 €
Affranchissement et frais d'expédition	3 355 €	11 €	3 595 €	0 €	24 €	2 €	1 €	6 988 €	-188 €	6 799 €
Honoraires et frais juridiques	5 312 €	342 €	182 €	84 €	724 €	39 €	28 €	6 712 €	-1 333 €	5 379 €
Dotations aux amortissements	0 €	1 768 €	198 €	341 €	3 744 €	203 €	-147 €	6 400 €	0 €	6 400 €
Achat de matériel et fournitures	739 €	318 €	35 €	-737 €	391 €	27 €	27 €	-2 244 €	-306 €	1 849 €
Autres charges diverses	2 994 €	9 469 €	767 €	2 027 €	5 384 €	1 055 €	2 031 €	23 715 €	-2 244 €	21 471 €
Total des dépenses	245 068 €	79 560 €	20 435 €	18 207 €	9 019 €	9 172 €	9 043 €	389 765 €	-81 218 €	338 549 €

Détail des frais de fonctionnement

Type de dépenses	Charges indirectes					Retraitements du périmètre hors générosité publique		TOTAL CER
	Charges directes	Équipes support	Frais de fonctionnement	Communication	Autres retraitements	TOTAL CROD	Fonds dédiés	
Salaires et cotisations sociales	0 €	351 429 €	85 052 €	20 510 €	0 €	456 991 €	-9 913 €	447 078 €
Dotations aux provisions	123 138 €	0 €	0 €	0 €	-123 138 €	0 €	0 €	0 €
Honoraires et frais juridiques	7 240 €	37 151 €	437 €	105 €	0 €	44 934 €	0 €	44 934 €
Frais de communication	181 €	796 €	208 €	37 821 €	0 €	39 003 €	0 €	39 003 €
Autres prestataires	1 279 €	17 185 €	0 €	9 €	0 €	18 473 €	0 €	18 473 €
Locations mobilières et immobilières	4 019 €	10 462 €	1 773 €	827 €	0 €	16 880 €	0 €	16 880 €
Frais de mission	2 758 €	6 507 €	3 751 €	856 €	0 €	13 872 €	0 €	13 872 €
Dotations aux amortissements	0 €	9 347 €	2 282 €	545 €	0 €	12 154 €	0 €	12 154 €
Achat de matériel et fournitures	3 965 €	2 963 €	274 €	101 €	0 €	7 303 €	0 €	7 303 €
Affranchissement et frais d'expédition	19 €	182 €	45 €	5 742 €	0 €	5 889 €	0 €	5 889 €
Impôts et taxes	2 143 €	0 €	0 €	0 €	-2 143 €	0 €	0 €	0 €
Autres charges diverses	7 843 €	18 605 €	2 665 €	1 407 €	0 €	30 519 €	0 €	30 519 €
Total Charges directes	152 585 €	454 627 €	95 464 €	68 723 €	-125 281 €	547 119 €	-9 913 €	637 206 €

À noter : les « autres retraitements » correspondent à des natures de charges dont la réglementation dispose qu'elles ne doivent pas être prises en compte dans le total des « frais de fonctionnement » ni des emplois, mais sont bien intégrées dans le calcul de l'excédent de la générosité publique.



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Henri DEVIC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. :

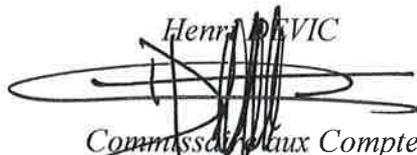
Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il m'appartient, selon, les termes de l'article R612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions nouvelles autorisées au cours de l'exercice :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée aux cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont l'Hérault le 22 Juillet 2020

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier